

Lycée Jean Monnet Cognac

Mercredi 3 décembre sur trois thèmes

LES MISSIONS DE L'ECOLE A L'HEURE DE L'EUROPE POUR LES DECENNIES A VENIR

Instruire, éduquer, former, sont les trois missions de l'école.

a) Par la nécessité de se recentrer sur les bases, les fondamentaux, en maternelle et en primaire, sur les méthodes de travail (orthographe, expression, etc..)

b) l'école doit instruire et préparer à la vie active (la culture générale sera toujours appréciée dans tous les métiers et fera la différence entre ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas.

c) L'école a un rôle dans l'éducation également, mais le rôle central reste à la famille. Les associations peuvent aider les familles en difficulté sur ce point, leur apprendre la parentalité.

d) Au collège comme au lycée faire en sorte que les jeunes comprennent et sachent bien ce que "règlement intérieur" veut dire, quelles sont les règles de vie dans la communauté scolaire.

e) Développer l'autonomie c'est développer les méthodes d'enseignement, les méthodes de travail, plus que l'apprentissage livresque, pour préparer à la vie active.

f) Au lycée il est indispensable d'expliquer le contexte économique aux élèves et ce que seront les entreprises de demain. C'est engager une ouverture sur le monde économique.

Education à la citoyenneté

a) Développer l'esprit critique à l'ensemble des matières enseignées, principalement au lycée. Ne pas se borner à faire ingurgiter des connaissances.

b) Apprendre aux jeunes à aller chercher les informations où elles sont (les médias, Internet, etc...) et les utiliser

Europe: citoyenneté européenne

Constat: l'enseignement des langues est peu motivant en général. Le résultat n'est pas globalement non satisfaisant.

Propositions: conserver une langue étrangère en primaire, une seule suffit.

inciter les élèves à aller vivre à l'étranger, par des stages, des échanges. Surtout pour les lycéens.

Encourageant: selon une enquête 80% des lycéens de Jean Monnet se sentent "citoyens européens".

Fiche N°5. QUEL SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DES REGLES DE COMPORTEMENT, LES ELEVES DOIVENT-ILS PRIORITAIREMENT MAITRISER AU TERME DE CHAQUE ETAPE DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE ?.

Le socle commun c'est la maîtrise du langage et du calcul en fin de primaire. Mais qu'entend-on par "enfant formé par l'école ? Il ne faut peut-être pas séparer les disciplines, l'école n'est pas coupée du contexte social.

Regret: l'expression "esprit critique" n'apparaît pas dans les énumérations de la question

En maternelle l'enfant doit acquérir la maîtrise du langage;

Le français est un apprentissage fondamental. La motivation n'est peut-être pas suffisante en primaire pour l'apprentissage de la lecture.

Le rôle des parents est essentiel pour inciter les enfants à travailler

Se concentrer sur l'acquisition des savoirs.

Constats: trop de matières en primaires qui nuisent probablement à l'apprentissage du langage

trop de rigidité dans les structures et la composition d'une classe

Quelle solution pour remédier à un "blocage" devant l'apprentissage de la lecture ?

Le redoublement en primaire est mal perçu alors que parfois il est nécessaire.

L'apprentissage de l'anglais en primaire est contestable, une familiarisation seulement serait suffisante

La notion de programme est à revoir. Comment la faire évoluer ?

A partir d'un tronc commun, plus modeste, qui permettrait d'assurer le savoir des enfants les plus défavorisés.

Assurer un minimum au niveau des plus faibles, -les "bons" se débrouillent toujours - et aller plus loin.

Respect du règlement

Conclusion:

Constat: nécessité absolue de la maîtrise du langage, de l'expression écrite et du calcul en fin de primaire.

Les autres matières font seulement l'objet d'une initiation mais qui donne l'envie d'approfondir au collège.

Revoir la notion de programme, qu'il soit moins ambitieux sur le nombre de matières mais qu'il permette éventuellement d'aller plus loin dans chacune d'elles

Les structures doivent être plus adaptées aux différents niveaux.

Respecter la règle, responsabiliser l'individu, favoriser une action conjointe famille/école, sont des notions à développer.

Fiche N°6 COMMENT L'ECOLE DOIT-ELLE S'ADAPTER A LA DIVERSITE DES ELEVES ?

Insister sur l'importance de l'orientation et accroître le rôle des familles et des élèves en informant davantage les parents, en proposant une trace écrite de la décision des parents dans les choix qui sont faits, pour les responsabiliser.

On s'aperçoit qu'au collège il y a dévalorisation des filières technologiques et professionnelles. Les parents sont soumis à des clichés, cherchent souvent la pression sociale d'un métier. Les élèves ne connaissent pas les métiers, les trois jours de découverte sont insuffisants. Il faut remettre au goût du jour la connaissance des métiers.

Il y a beaucoup d'utopie concernant le débat sur la disparition de la hiérarchisation des filières. Qui est à l'origine de celle-ci ? Les parents, les enseignants, la classe de seconde, les écoles supérieures ?

Faut-il remettre en place les classes de niveau ? Le collège unique a montré ses limites. Pourquoi ne pas accepter que les élèves n'apprennent pas la même chose. Il

n'est pas nécessaire qu'ils sortent tous du collège avec les mêmes notions, les mêmes bases .

Le système doit pondérer le choix des élèves

Il est important de créer un vrai diplôme à l'âge de 16 ans. Ceux de moins de 16 ans sont dans le désarroi parce qu'ils ne veulent pas aller plus loin. Il est nécessaire de valider les acquis du collège. Cette validation est importante pour pouvoir se reconverter ou évoluer dans une voie professionnelle.

L'Education nationale n'est pas seule à pouvoir valider des diplômes, d'autres ministères en ont la possibilité.

Enfin il faut remettre au goût du jour les classes passerelles au lycée qui fonctionnent bien. Ne pas cloisonner les élèves dans des filières dont ils ne peuvent plus sortir ensuite.

Le COLLEGE UNIQUE n'est pas un succès et ne conduit pas à une orientation positive en 4e. Les élèves s'orientent de façon négative. On doit leur proposer plus d'options, plus de possibilités dès le collège. Il est aussi nécessaire de revaloriser la filière professionnelle et technique. Un travail plus efficace d'information est indispensable auprès des parents.

Dans ce cadre on devrait pouvoir proposer aux parents une véritable éducation à l'orientation, favoriser une collaboration parents-enseignants. Ne pas prendre en compte uniquement les goûts des élèves.

DOCUMENT N°2 :

DEBAT NATIONAL SUR L'ECOLE :

Synthèse du débat du Lycée J. MONNET de COGNAC (13/12/2003) :

Sujet : « Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ? »

Remarque préalable : quel est l'enjeu d'un tel débat alors que le projet de loi est en cours d'examen parlementaire, qu'il sera sans doute voté début 2004 et que la loi sera probablement appliquée début 2005 ?

Bilan de la gestion matérielle des établissements scolaires par les collectivités locales :

y a-t-il eu progrès par rapport à la situation antérieure ?

La remontée des dossiers d'équipement des établissements scol. est désormais plus souple et moins procédurière, mais des disparités locales ou régionales considérables semblent bien se creuser entre établissements différents ; à cet égard, J. MONNET semble bien être un établissement privilégié.

1ère question: Quelles compétences doit-on continuer à reconnaître à l'Etat en matière d'éducation ? : - que l'Etat continue à fixer des objectifs généraux d'éducation et

- que les régions facilitent la réalisation de ces objectifs généraux.

Mais 3 autres interrogations restent posées :

- comment faire pour répartir également les fonds disponibles et pour gommer les disparités inter - académiques ?

- y aura-t-il un transfert de moyens financiers de l'Etat à ces collectivités locales et si oui, à quel niveau ?

- y aura-t-il une péréquation établie entre académies riches et académies pauvres ?

Remarque complémentaire : le transfert des personnels TOS aux Conseils généraux et régionaux implique une complexification (et non une simplification) des statuts.

2ème question: Quelles seront les priorités retenues par les régions, surtout si celles-ci sont gérées par des mouvements politiques d'extrême-droite, par ex. ? : N'y a-t-il pas là plusieurs risques : - l'éducation restera-t-elle une priorité de la gestion régionale ?

&n bsp; - la gestion des établissements scol. ne sera-t-elle pas plus quantitative que qualitative et pédagogique ?

- la région ne dictera-t-elle pas ses choix de formation professionnelle aux lycées concernés alors que de tels choix devraient être faits au plan national voire international ?

(Les filières professionnelles retenues ne seront-elles pas alors choisies en se basant sur des intérêts à court terme ?) (Ne sera-t-on pas tenté de pré-sélectionner les élèves dès le collège pour les orienter dans ces filières ?)

D'où l'idée d'établir un « garde-fou » nécessaire c'est-à-dire un tronc commun incontournable de matières enseignées établi à l'échelle nationale, avec, en plus, des options définies sur un plan régional.

L'Etat garderait ainsi un rôle d'arbitre et de contrôle qui lui permettrait également de corriger les inégalités inter-régionales.

3ème question : Est-il souhaitable d'arriver à une relation contractuelle entre collectivités et établissements scolaires ? Qu'en sera-t-il de l'autonomie des établissements ?

En particulier, qui continuera à diriger les conseils d'administration ? Sera-ce un représentant élu de la région ou un chef d'entreprise comme c'est déjà le cas dans les lycées agricoles ?

De même, quelle sera la composition des Conseils d'administration ? Qui y gardera ou non le droit de vote ?

Ne faut-il pas ici soulever le problème du recrutement de certains personnels, de plus en plus dépendants des chefs d'établissement (cf. les ASSEDU, les intervenants extérieurs, les personnels au statut précaire) ? Le risque de voir s'aggraver la flexibilité de leur statut n'est-il pas réel ?

N'est-ce pas la logique d'entreprise que l'on veut introduire dans le cadre des établissements scolaires, en particulier pour les services d'entretien des bâtiments et les cantines, comme cela est déjà visible dans les écoles primaires ?

Notre 2è proposition sera donc la suivante : que l'Etat qui économisera sur les services décentralisés utilise ces fonds pour faire mieux vivre les établissements scolaires, en faire de

vrais lieux de
vie animés par des personnels spécifiques (clubs,...) dont les postes seraient
garantis par l'Etat.

Ceci serait une vraie réponse à la nécessité de lutter contre la violence à l'école et
de remotiver les
élèves démobilisés ou en échec scolaire.

La 3ème proposition est plus courte et encore plus essentielle : que l'Education
reste
nationale et conserve ses finalités éducatives prioritaires.

Fiche N°15 COMMENT LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA VIOLENCE ET LES INVIVILITES ?

Le groupe a défini deux axes : 1) la prévention 2) le traitement concret des actes

Dans les deux cas cela nécessite: a) d'avoir des moyens humains adaptés aux
situations

b) des structures d'accueil adaptées aux élèves décrocheurs

Prévention: avant même que l'enfant entre à l'école passer un contrat parent-enfant-
établissement et insister sur la notion de devoir, de valeurs, d'obligation

Re-sacraliser l'école au jour le jour en insistant sur la notion de devoir, de valeurs,
d'obligation et provoquer des contacts avec les parents pour faire passer le message

Développer des lieux et des moments de vie à l'école pour améliorer les rapports
élèves-personnel d'éducation, casser l'image du professeur distant

Mettre en place une orientation adaptée à l'élève, notamment pour ceux qui ne
trouvent pas leur place dans le cursus général

Informers les chefs d'établissements, les CPE, assistants sociaux sur les structures
d'accueil existant et diffuser cette information largement aux élèves décrocheurs.

Mettre en place les moyens humains adaptés, comme les éducateurs spécialisés,
pour ces élèves décrocheurs. Sortir les élèves en difficulté de leur contexte scolaire
habituel

Traitement :

Revenir à une codification plus claire du règlement intérieur et des sanctions pour aider les professeurs

Insister sur l'explication le dialogue et appliquer systématiquement les sanctions, ne pas en rester aux avertissements inefficaces, générateurs d'un manque de crédibilité

Informers sans tarder les parents sur les actes d'incivilité de leurs enfants, même pour des incidents mineurs

Dans les situations extrêmes, laisser intervenir la police et la justice dans les établissements scolaires quand le personnel éducatif ne peut pas résoudre le problème. Si celui-ci le dépasse, il n'y a pas à hésiter

Fiche N°8 COMMENT MOTIVER ET FAIRE TRAVAILLER EFFICACEMENT LES ELEVES

Les élèves travaillent-ils trop ou pas assez ? Pour répondre à cela il faut définir les objectifs que chacun met derrière le mot "travailler". Les élèves ne sont pas tous dans le même moule. Mais dans tous les cas ils ont besoin d'être valorisé, qu'on s'intéresse à eux, et non sanctionnés ou jugés sans cesse

Le premier problème est celui des effectifs, trop importants, dans les classes ou les groupes de travail

Les TPE Travaux personnels encadrés, parallèles au cours, ne sont pas assez directifs et ne motivent que quelques-uns. Scepticisme sur leur efficacité.

Les IDD, initiative découverte, marchent mieux parce que plus directifs. Les élèves y trouvent des repères qu'ils n'ont pas ailleurs

Il faut donc trouver l'équilibre entre l'éveil et le cours magistral, sachant que les élèves ont besoin de structures clairement définies. Mais comment, dans celles-ci, intégrer, approfondir, gérer les informations acquises en dehors de l'école ?

Le groupe de travail affirme qu'il faut revenir à une orientation plus précoce, car pour bien motiver une classe il faut qu'il y ait une motivation commune. On veut trop souvent imposer le même rythme à tous les élèves

C'est donc la remise en cause du COLLEGE UNIQUE qui produit nécessairement

des classes hétéroclites et par voie de conséquence un nivellement par le bas. Il y a donc NECESSITE DE REDEFINIR LE COLLEGE. Pourquoi par exemple tout faire au collège et ne pas réserver certaines matières uniquement au lycée ? La première mission du collège n'est pas de tout faire mais de s'assurer, dès la 6e que les élèves ont les bases. Revoir pour cela les effectifs, à la baisse, et les moyens humains, à la hausse, au collège.

Il y a nécessité de revaloriser d'autres diplômes que le baccalauréat. La marche forcée pour atteindre le chiffre arbitraire de 80 % de bacheliers ne rime à rien. Dans la vie professionnelle, on va leur demander quel niveau scolaire ils ont acquis. Il faut casser la peur du redoublement, chaque élève ayant un rythme différent, et faire en sorte qu'il arrive dans la vie professionnelle avec des acquis solides.

Les passerelles ne sont pas assez développées. Les élèves sont trop figés dès le départ dans un cadre dont ils ne peuvent plus s'échapper.

Il faut développer les unités capitalisables, définir un minimum d'unités capitalisées pour adapter au lycée le système des universités.